

90 / 226



Saint-Florent, le 05 mars 2026

ARRETÉ DE CIRCULATION
Chemin de Santa Maria
Du 05/03/2026 au 15/05/2026

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

VU le Code de la route, notamment les articles R 411.5, R 411.7 et R 411.8 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122.22, L2122.23, L2211.1, L2212.2, L2213.1, L2213.3, L2213.5 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ; l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et L'Etat;

VU la demande de l'entreprise CONCA TP représentée par Mme CARDOSO Laetitia en date du 05 mars 2026.

CONSIDERANT les travaux sur les parcelles limitrophes (AE 532, 533, 534), qui auront lieu du 05 mars 2026 au 15 mai 2026.

ARRETÉ

Article 1 – La circulation sera interdite sur le chemin de Santa Maria qui débute au 91 route de la cathédrale jusqu'au 1186 Chemin de Santa Maria, du 05 mars 2026 au 15 mai 2026.

Article 2 – La déviation se fera par la rue Sainte Catherine (voir plan ci-joint)

Article 3 - Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Claudy OLMETA

Principe déviation



Déviation conseillée via Rte Cathédrale / Rue Canutta / Rue Punta et Rte Paroisse

ROUTE BARRÉE A 100 m Déviation

ROUTE BARRÉE

ROUTE BARRÉE Déviation